

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE
DES CONTRATS
DÉPARTEMENTAUX
D'AVENIR ET DE
SOLIDARITÉ 2025**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe;

D_2025_0080

Les contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) ont pour objectif de financer des projets structurants intercommunaux qui s'inscrivent dans une logique de rééquilibrage transfrontalier en termes de logements, d'économie, de mobilité, de cohésion sociale, d'équipements structurants et qui répondent aux besoins d'un territoire devant assumer une position de centre métropolitain au sein du Grand Genève.

Le conseil départemental a reconduit par délibération du 9 décembre 2024 son engagement financier pour l'année 2025, en maintenant l'intégralité de la dotation de cette politique à hauteur de 26,2 millions d'euros

La dotation cumulée sur les cantons d'Annemasse et de Gaillard est de 3 200 000 €, somme dont Annemasse Agglo peut prétendre un tiers, soit 1 066 000 € par an.

Annemasse Agglo présente au titre de l'année 2025 une demande de subvention à hauteur de 1 646 915,69 € en prenant en compte les reliquats de 2023 (324 990 €) et 2024 (266 000 €) qui ne lui avaient pas été affectés, considérant cette enveloppe réservée à hauteur d'un tiers de l'enveloppe globale.

Les projets présentés par Annemasse Agglo au titre du CDAS 2025 sont les suivants:

Projet	Montant des dépenses subventionnables	Montant CDAS sollicité		Total	Taux
		Canton Annemasse	Canton Gaillard		
Gymnase Langevin (contrat de performance énergétique)	1 666 588,00 €	341 647,00 €	341 647,00 €	683 294,00 €	41%
Gymnase Les Glières (contrat de performance énergétique)	580 300,00 €	145 075,00 €	145 075,00 €	290 150,00 €	50%
Acquisition de camions pour les points d'apport volontaire	1 346 943,38 €	336 735,85 €	336 735,84 €	673 471,69 €	50%
TOTAL	3 593 831,38 €	1 646 915,69 €		1 646 915,69 €	

Au vu des éléments présentés ci-dessus, le Président décide :

DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, une subvention d'un montant de 1 646 915,69 € dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2025;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.